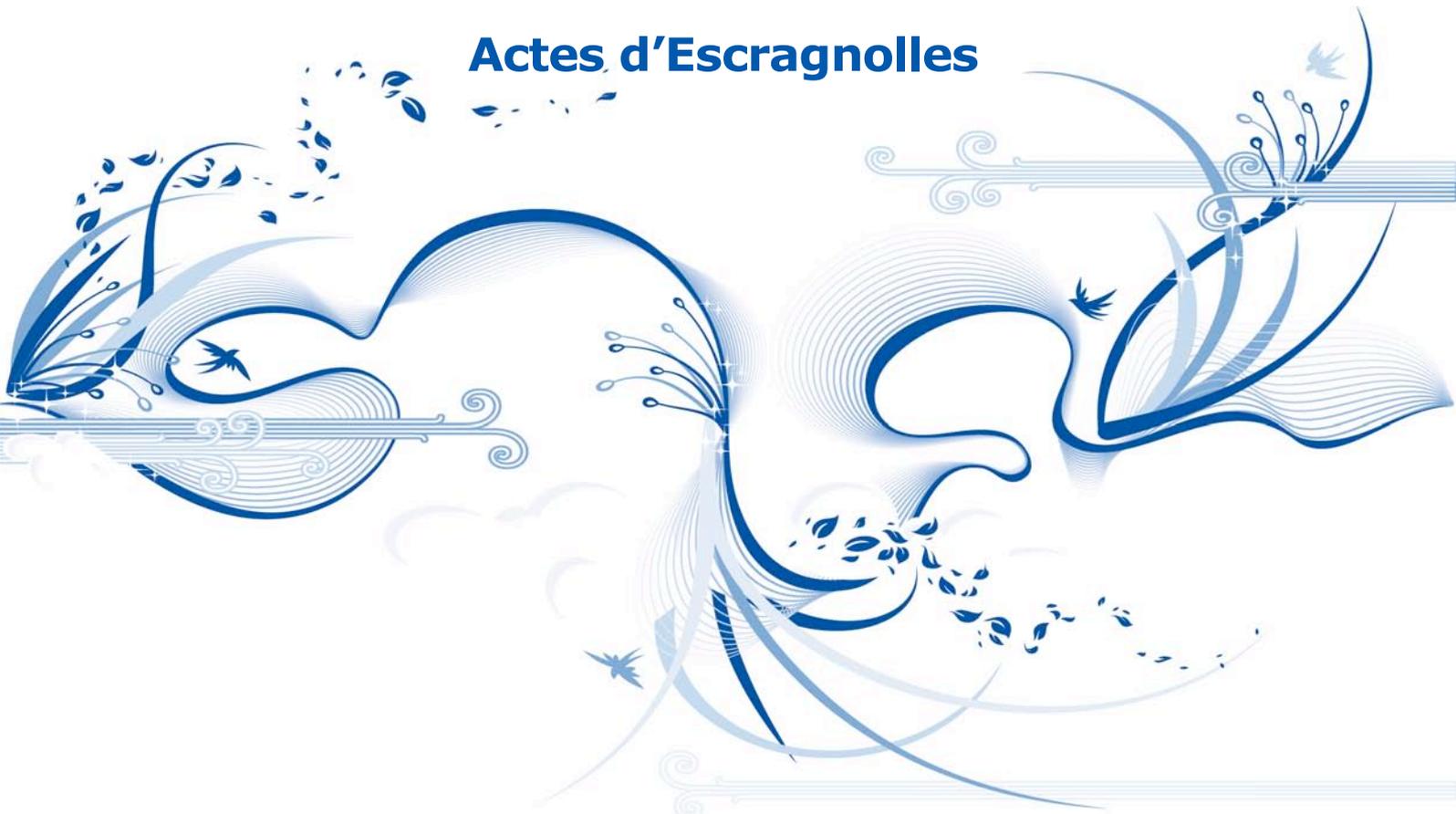
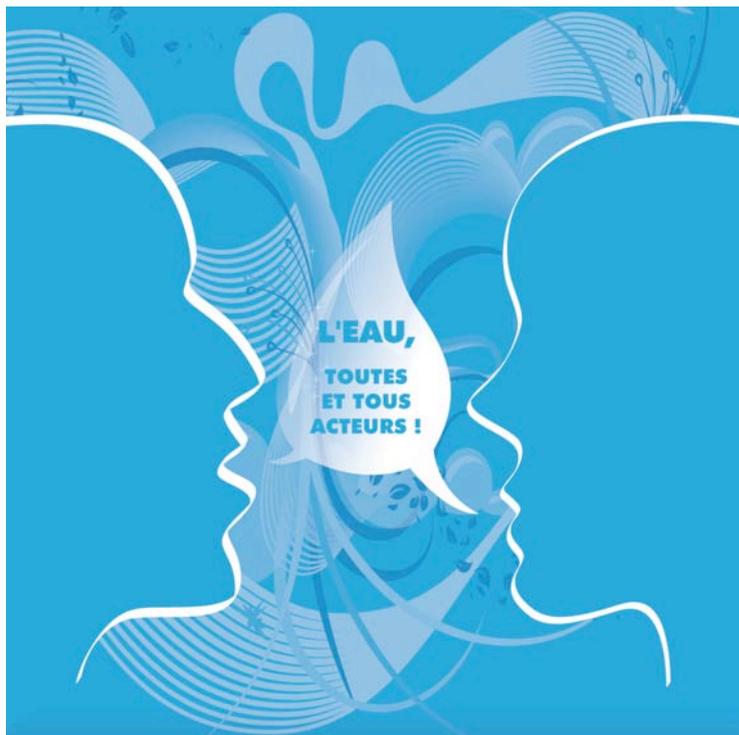




Concertation intercommunale sur la  
gestion durable de l'eau  
dans le bassin de la Siagne  
avec le Théâtre Législatif

## Actes d'Escragnolles





Eau durable est une **concertation innovante ayant pour objectif l'aide à la gouvernance locale de la gestion durable de l'eau.**

L'outil de cette concertation est le **Théâtre Législatif**, il permet une intelligence collective avec des citoyens, des experts et des élus.

Le processus Eau Durable fait émerger un diagnostic partagé et un consensus local pour la **préservation de l'eau et des milieux aquatiques.**

L'expérimentation de 2009 dans le bassin de la Siagne c'est fait dans les 5 communes du Pôle Azur Provence : Grasse, Mouans-Sartoux, Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, ainsi qu'à Cannes, Escragnolles, Mandelieu et Peymeinade.

Ce processus entre 2007 et 2010 fut initié par l'association éCohérence grâce à un appel à projet du Conseil de Développement du Pôle Azur Provence ; au concours de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Ville de Peymeinade, de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, du SICASIL, de la Lyonnaise des Eaux, de Bionova-Couleur Nature, de Vertical Green ; aux représentations des Echomédiens ; à la participation de nombreux partenaires et citoyens...

**La séance d'Escragnolles a eu lieu le 20 février 2009 dans le garage communal avec 64 participants.**



## Ouverture de la séance

### 🌀 Jacques Ballestra, Maire d'Escagnolles

Bienvenue à toutes et tous à cette soirée où nous avons le plaisir d'accueillir une pièce de théâtre qui n'est pas comme les autres. Elle est interactive et nous allons participer. Vous avez même, à l'intérieur des questionnaires, des papiers de couleur pour pouvoir voter. Il s'agit de travailler sur les problématiques de l'environnement, du développement durable et sur nos comportements. Nous allons traiter le thème de l'eau, vous savez que l'eau c'est la vie. Les Amérindiens considéraient les fleuves et les rivières comme les artères de la planète. Je tiens à remercier éCohérence, l'association pilote, la troupe des Echomédiens ainsi que tous les partenaires de ce projet. Il y en a beaucoup, je vous en cite quelques-uns : le Pôle Azur Provence, le SIIVU, le SISA, le SICASIL, l'Agence de l'Eau, la Ville de Cannes, la Ville de Mouans-Sartoux. Il y a aussi Agora FM, radio où Sylvie Raffin-Callot à fait une interview sur notre régie des eaux. Enfin merci à toutes et tous d'être présent.



## Expertise Citoyenne



### 🌀 Gaspillage de l'eau

- Lorsque l'on est nombreux dans une famille, pour prendre une douche nous nous mouillons, puis nous nous savonnons en coupant l'eau et enfin nous nous rinçons rapidement. Comme cela tous le monde à de l'eau chaude.
- Il faut savoir que dans certaines régions d'Afrique la consommation est de 10 litres d'eau par personne et par jour pour l'ensemble des besoins. Nous pouvons faire à la maison ce que nous faisons en camping-car. Nous faisons tous attention car nous avons 200 litres pour la semaine.
- Il serait dommage d'être en manque d'eau dans le futur parce que nous en gaspillons maintenant. Alors que nous pouvons vivre sainement en consommant peu.
- Les toilettes consomment beaucoup d'eau, jusqu'à 30 % de la consommation d'un ménage. Même si nous avons une chasse d'eau ancienne, nous pouvons mettre une brique ou 2 dans le réservoir pour diminuer le volume d'eau.



## **🌀 Lingettes, produits d'entretien et de bricolage**

- Il faut imaginer ce que représente la fabrication des lingettes, le travail humain, les matières premières, les produits chimiques et au final leur destruction. Certes cela fait du travail mais cela pollue la planète. Certes c'est en vente libre, mais pour faire de l'argent tout est possible.
- Pourquoi utiliser n'importe quel produit vanté par la publicité pour faire le ménage. Il faut savoir lire les étiquettes et sélectionner les produits « bio ».
- Pour laver des mains très sales, l'on peut utiliser une pierre ponce. Car tous les produits toxiques contenus dans les nettoyeurs « surpuissants » sont dangereux pour notre santé. De plus qui nous dit que l'ensemble de ces produits seront détruits dans la station d'épuration ?
- Au-delà de la pollution de l'eau tous ces produits, qu'ils soient pour le bricolage, le ménage, mais aussi pour le corps comme les parfums, sont toxiques pour nos corps, soit par inhalation soit par contact avec la peau, ils passent à travers et se retrouvent dans le sang.

## **🌀 Jardinage et Piscine**

- Les herbicides tuent les fleurs sauvages alors qu'elles sont importantes pour l'écosystème. Elles attirent les insectes pollinisateurs et participent ainsi à la chaîne alimentaire.

## **🌀 Aménagement des zones naturelles et golfs**

- Dans un dialogue démocratique pour un aménagement, le problème est que les promoteurs peuvent mentir. Avec des chiffres falsifiés et des arguments mensongers, il est difficile de contre argumenter. Ce qu'une commune peut faire dans un premier temps c'est bloquer la vente du terrain et s'associer avec d'autres institutions pour avoir une expertise.
- Pour soutenir nos élus dans leur volonté de protection de la nature, nous pouvons nous constituer en association. C'est ce que nous avons fait pour aider à protéger le site de Grangeneuve menacé par un projet de Golf, l'association s'appelle Adeptes Nature. Nous sensibilisons la population au problème de l'eau, de la biodiversité que met en péril ce projet, notamment en faisant visiter le site, pour soutenir les élus, notamment de Peymeinade, qui sont actuellement opposés à ce projet. Aujourd'hui ce projet a reçu un avis favorable du préfet mais assorti de 10 réserves. Il s'agit de la ressource en eau, de la biodiversité... mais aussi de la transparence des fonds car pour Grangeneuve les promoteurs sont des Monégasques qui ont fait fortune dans le pétrole... Nous sommes légalistes donc notre rôle est de veiller à ces 10 réserves, car si elles sont respectées véritablement le projet ne pourra pas se faire. Donc c'est un travail de suivi du projet et d'alerte de différents organismes de l'Etat comme le DREAL, la DDAF...

## Réponses des experts et élus

- **Jacques Ballestra, Maire d'Escragnoles**
- **Sylvie Raffin-Callot, 1<sup>ère</sup> Adjointe** d'Escragnoles, **Vice-Présidente** du Syndicat de la Siagne et de ses Affluents (**SISA**), Secrétaire administrative et **chargée de mission Natura 2000** au Syndicat Interdépartemental et Intercommunal à Vocation Unique de la Haute-Siagne (**SIIVU**).



### 🌀 Gaspillage de l'eau

- **Jacques Ballestra** : Je dois avouer que je fus un spécialiste du gaspillage de l'eau lorsque je me brossais les dents. Ma femme me prenait à partie sur cette mauvaise habitude. À force d'entendre ses remarques j'ai commencé à y penser et cela m'a permis de changer mon comportement.

### 🌀 Lingettes, produits d'entretien et de bricolage

- **Jacques Ballestra** : Il est vrai que les lingettes sont de véritables plaies pour les stations d'épuration, elles bouchent les filtres et entraînent une maintenance supplémentaire.

### 🌀 Aménagement des zones naturelles

- **Jacques Ballestra** : Pour valider un projet d'aménagement touristique il faut prendre en compte l'avis de la population et voir toutes les conséquences positives et négatives pour la commune et le territoire.  
Par exemple :
  - quel serait exactement le nombre et la nature des emplois créés ?
  - L'implantation d'un supermarché est-ce positif pour les autres commerces locaux ?
  - Quel est l'impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques ?
  - Quelles sont les nouvelles infrastructures nécessaires, nouveaux sentiers, routes, héliports, etc. ?
  - Il y a-t-il une transparence financière, les fonds ne sont-ils pas douteux ?
  - Il faut aussi voir la perturbation des populations végétales, en Provence il n'y a pas de gazon mais des plantes de garrigues...

- 
- **Sylvie Raffin-Callot** : La discussion commence d'abord au sein du conseil municipal de la commune concernée et s'élargit aux autres communes voisines concernées afin de se mettre d'accord sur une position politique commune. Ensuite il s'agit d'étudier la législation pour pouvoir s'y adapter car la plupart de ces promoteurs sont des étrangers milliardaires qui ne connaissent pas la législation Française ou Européenne. Notamment vis-à-vis de l'eau, nous pouvons nous appuyer sur l'Agence de l'Eau qui émettra des réserves car ces projets posent des problèmes d'eau et d'assainissement. L'Europe a du bon lorsqu'elle nous impose ces directives de protection de l'eau et de l'environnement, elles nous permettent de rester dans la légalité en s'opposant à ces projets.

Enfin, comme ces projets sont pharaoniques, il leur faut des terres agricoles ou non constructibles, souvent communales. La commune par sa volonté peut donc facilement refuser la vente de ses terres. Il faut savoir que ces promoteurs n'ont pas de précautions envers les patrimoines locaux. Leurs projets risquent d'engendrer une disparition du patrimoine culturel local.

De plus il faut voir la réalité des emplois promis, je ne pense pas qu'à Escagnolles il y ait beaucoup de citoyens trilingues français-anglais-russe.

- **Jacques Ballestra** : Avec la Commune de Saint-Vallier et le SIIVU, nous sommes d'accord sur la volonté politique de protéger la vallée de la Siagne. Ce qui nous a alerté ce fut la volonté des promoteurs d'acheter des parcelles communales, notamment celles de la piste servant à la ligne THT pour la réaménager...

Ce qui m'a alerté aussi c'est la demande d'une parcelle sur la rive gauche de la Siagne allant jusqu'au barrage EDF. Comme ils sont déjà propriétaires de la rive droite, je me suis demandé s'il n'y avait pas là une volonté de s'approprier la ressource en eau...

Actuellement nous avons une position ferme au conseil municipal pour préserver cette vallée, mais si il le faut nous ferons un référendum où une initiative populaire pour appuyer notre démarche.

Le mieux serait que tout le monde nous rejoigne, comme le Conseil Général, le Conseil Régional, la Fondation Nicolas Hulot...

- **Sylvie Raffin-Callot** : Cette partie de la vallée de la Siagne abrite des espèces méditerranéennes remarquables et protégées. Nous travaillons donc avec des associations, notamment avec Adepte Nature qui est très combative et qui ose révéler des tractations passées avec d'anciens élus de la vallée qui ont été cachées à la population.

## Propositions des citoyens

### Proposition 1

*Réfléchir à la récupération d'eau de pluie mutualisée.*

#### **Précision des experts et élus :**

Notre bassin est un système karstique qui alimente la Siagne par ses résurgences. A Escagnolles nous nous situons en haut de ce bassin. L'eau de pluie récupérée est autant d'eau qui n'ira plus dans la Siagne. Donc il ne faut pas que cela soit une récupération à grande échelle. L'initiative individuelle de récupérer l'eau de sa toiture est largement suffisante.

#### **Débat :**

- Pour :

La mutualisation d'installation est plus économique et écologique que l'installation individuelle.

#### **Reformulation consensuelle :**

***Que la commune ouvre un chantier de réflexion sur l'aide à l'installation de récupération d'eau de pluie mutualisée à petite échelle (résidences, groupes d'habitations...***

#### **Vote :**

Unanimité

#### **Note du juriste**

***Une réutilisation mal contrôlée de la collecte et du stockage des eaux de pluie pour les usages domestiques peut poser des problèmes sanitaires.***

*En effet, les eaux de pluies récupérées, ruisselées en aval des toitures, ne respectent pas les limites de qualité réglementaires définies pour l'eau potable et peuvent contenir des micro-organismes pathogènes. A partir du moment où il y a un double réseau, il y a risque de méprise, et il convient de prévenir ces risques par un affichage clair, voire des robinets nécessitant une clé spéciale.*

*Les modalités d'utilisation de l'eau de pluie sont explicités dans l'arrêté du 21 août 2008, publié au JO n°0201 du 29 août 2008.*

*Dans les bâtiments à usage d'habitation, ou assimilés, la présence de robinets de soutirage d'eaux distribuant chacun des eaux de qualité différentes est interdite dans la même pièce, à l'exception des caves, sous-sols et autres pièces annexes à l'habitation.*

***Il est en effet intéressant que la commune informe les riverains des consignes de sécurité relatives à l'aménagement de récupérateurs d'eau de pluie.***

### Proposition 2

***Effectuer plus de sensibilisation des enfants dans les écoles sur le problème de l'eau.***

#### **Vote :**

Unanimité

#### **Note du juriste**

*Cela relève d'une initiative communale mais peut faire l'objet d'un débat au niveau du ministère de l'éducation nationale sur la sensibilisation des enfants scolarisés aux gestes éco-citoyens. Reste aux élus à faire remonter les idées...*



### Proposition 3

*Créer des dépliants informatifs sur les « bons comportements » à adopter ou les insérer dans le journal communal.*

**Reformulation consensuelle :**

***Insérer dans le journal communal des messages et des conseils sur les bons usages de l'eau***

**Vote :**

Unanimité

### Proposition 4

*Mettre en place des réunions par hameaux ou quartiers pour partager les trucs et astuces pour économiser l'eau, surmonter les moments de sécheresse (arrosage, machine à laver le linge ou la vaisselle) par des solutions collectives.*

**Précision des experts et élus :**

Les lavoirs existent comme solution collective, mais ils ne sont plus utilisés. Pourquoi ne pas penser à leur modernisation avec par exemple un chauffe eau solaire.

**Débat :**

- Contre :

Je ne suis pas contre partager mes machines mais ce qui est compliqué c'est l'organisation de cette mutualisation. Je verrai plus une laverie collective d'initiative privée ou publique.

**Reformulation consensuelle :**

Que la commune facilite la mutualisation en offrant un espace d'affichage type petites annonces.

## Un exemple des engagements des citoyens

### Claudy Cast

***Je vais continuer mes recherches pour construire ma maison écologique et faire un potager bio dans mon futur jardin***



Transcription : *Michaël Davignon*  
 Correction : *Vincent Thomas*  
 Juriste : *Nathalie Ansaud*

**Licence Creative Common Nc-By-Sa éCohérence**  
 Reproduction totale ou partielle pour une utilisation non-commerciale autorisée en citant l'auteur et en apposant la même Licence. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>